

MAIRIE
DE
VIRA
09120

Tél/Fax 05 61 68 71 50

Mairie.vira@orange.fr

Vira, le 16 juillet 2012

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 3 juillet 2012 convoquée le 28 juin 2012

Présents : Gilles BERDOT, Pierre BRICOUT, Jean-Louis CLAUZET, Dominique JALLIER, Viviane JURADO, Hélène POUJOL, Jean-François SPRIET

Absents : Christian AUTHIE, Philippe BABIN, Igor CABEZOS

Pouvoir : Philippe BABIN à Dominique Jallier

Secrétaire de séance : Jean-Louis CLAUZET

Approbation du compte rendu de la réunion du 5 juin 2012

Le compte rendu de la réunion du 5 juin 2012 est adopté à l'unanimité

Comptes rendus des réunions des délégués

SMDEA :

La participation pour raccordement à l'égout (PRE) est supprimée et remplacée par une nouvelle taxe : la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) dont les principales caractéristiques sont :

- Sont assujettis tous les immeubles soumis à obligation de raccordement (création, extension, changement de destination...)
- C'est au propriétaire de payer
- Exigible dès que l'immeuble est raccordable (branchement réalisé + compteur d'eau en place)
- Assiette : surface de plancher
- Taux : pour les immeubles d'habitation 18 €/m² (règles spécifiques pour les autres immeubles)

Présentation du rapport annuel 2011 : ce rapport doit désormais être présenté en conseil municipal et suivi d'une délibération. Ce rapport sera examiné après les congés.

SIVOM

- Majoration des prix de repas : le coût passe de 3.83 € à 3.94 € et le prix facturé par le SIVOM de 3.63 € à 3.74 €.
- Reconduction des règlements intérieurs
Réunion avec un architecte pour de premières ébauches de transformation des bâtiments « vestiaires » du Carla pour en faire un local ALAE.
- Plusieurs projets dont l'estimation varie de 30000 € HT à 108500 € HT. Il s'agit du démarrage d'une réflexion à poursuivre. Les travaux seraient réalisés par le SIVOM dans le cadre d'un bail emphytéotique (18 à 99 ans en droit français). La possibilité d'avoir des subventions est également examinée.
- Politique éducative locale : l'étude n'a pas encore été mise en route...

Travaux de mise en conformité accessibilité des bâtiments communaux – délibération approuvant le choix des entreprises.

Un Marché à Procédure Adaptée (MAPA) a été lancé.

Les plis ont été ouverts le 19 juin 2012 et la commission s'est réunie le 3 juillet 2012 à 19h.

Il y a des réponses satisfaisantes pour l'ensemble des lots.

Les entreprises retenues par la commission sont :

Lot n° 1	Gros œuvre	Pires
Lot n° 2	Serrurerie	TMC Artisanat
Lot n° 3	Menuiserie	COFFRA
Lot n° 4	Plomberie	Société BM
Lot n° 5	Electricité	Société BM
Lot n° 6	Plâtrerie- Faïence – Peinture	Terre de Sols
Lot n° 7	Sols souples	Rauzy

En serrurerie, la variante N° 1 (tôles laquées) est retenue.

Le total HT est de 51 777.03 € pour une enveloppe de 66 750 € au budget (hors aléas et maîtrise d'œuvre)

Le conseil municipal délibère favorablement à l'unanimité.

Il apparaît, par contre, que le délai initial (juillet/août) ne sera pas tenu (congés des entreprises...)

Dans ces conditions, nous avons pris la décision de reporter les travaux sur septembre et octobre.

L'école sera, provisoirement, transférée dans la salle polyvalente.

La commission de sécurité a donné son accord et l'inspection académique a donné également un accord (verbal pour l'instant).

La salle est réservée du 20 août jusqu'à la fin des vacances de novembre.

Le déménagement aura lieu le 22 août 2012 (rendez-vous à l'école à 9h00)

Une procédure a été préparée. La directrice (Anne Muscat) a sélectionné les éléments à déménager et a préparé des cartons avec les petits objets, livres...

Jean Louis Clauzet a accepté de prendre la responsabilité de ce déménagement.

Ce déménagement se fera avec des volontaires. Il faudra 12 à 15 personnes et 5 parents ont donné leur accord.

Merci de faire passer le message et, pour ceux qui pourront y participer, de confirmer leur présence (auprès de Jean-Louis ou mairie).

Délibération autorisant la signature avec le SIAHBVA

Le SIAD a transmis une demande de délibération concernant une convention à passer avec le SIAHBVA pour des réparations sur le réseau d'irrigation. Une participation de la commune de 436.04 € est à prévoir.

Le conseil municipal, considérant qu'il n'a pas les éléments de décision (en particulier la logique de répartition des travaux entre les communes), et en l'absence du délégué au SIAD et au SIAHBVA, a demandé à sursoir à la délibération. Une demande d'informations complémentaires a été transmise au SIAD.

Contrat de l'employé communal.

Le terme du contrat est le 31 juillet.

Nous avons l'accord pour le renouveler pour 6 mois supplémentaires (le cumul sera alors de 24 mois).

Le conseil est d'accord (unanimité) pour le renouvellement du contrat.

Questions diverses

- Petit marché lors de la fête du 14 juillet : se tiendra dans la cours de l'école.
- Problème de soutènement du grand Cami dans la cours du 3 rue Rescanières.

Des blocs de maçonneries se détachent. La réparation est à la charge de la commune.

- Problème de résistance du pont sur le Douctouyre :
La DDT attire l'attention sur le risque posé par le pont et la nécessité de procéder à une expertise. Elle a communiqué la liste des entreprises susceptibles de réaliser l'expertise et le cahier des charges. Une demande de devis va être réalisée pour avoir une première estimation.
- Extension de l'éclairage public : un projet a été réalisé par la SPIE.
Nous sommes toujours dans l'attente d'un devis.
- Travaux sur la voirie : proposition de modifier le projet et de terminer la route de l'école et la place du Saoulou en 2013
- Cimetière et columbarium : de nouveaux devis ont été demandés. Un projet sera arrêté à la rentrée pour demande de subvention
- Avis favorable pour l'utilisation de la salle des fêtes pour l'AG d'une association d'élèves.
- Logement communal : devrait être libéré en juillet (*délai reporté au 31 juillet*). Une expertise sera nécessaire pour évaluer d'éventuels travaux et voir leur financement.
- Comité des fêtes a commandé 2 guirlandes qui seront prises en charge par la commune (bilan environ 200 €).

La séance est levée à 22h05

Quoi	Qui	Quand	Observations
Délibération MAPA	Brigitte	15 j	
Délibération employé communal	Brigitte	15 j	